



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

traitements et salaires

Question écrite n° 16012

## Texte de la question

M. Jean-Louis Bricout attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur le plafonnement à 6 CV fiscaux de la prise en compte des frais kilométriques pour des véhicules utilisés à des fins professionnelles. Dans un département rural comme celui de l'Aisne, il se trouve que cette mesure est de nature à pénaliser notamment les professionnels de santé libéraux dans l'exercice de leur mission notamment en cas de fortes chutes de neige. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'il compte prendre afin de corriger cette mesure dans un souci de justice.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Louis Bricout](#)

**Circonscription :** Aisne (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16012

**Rubrique :** Impôt sur le revenu

**Ministère interrogé :** Budget

**Ministère attributaire :** Action et comptes publics

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [22 janvier 2013](#), page 701

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)